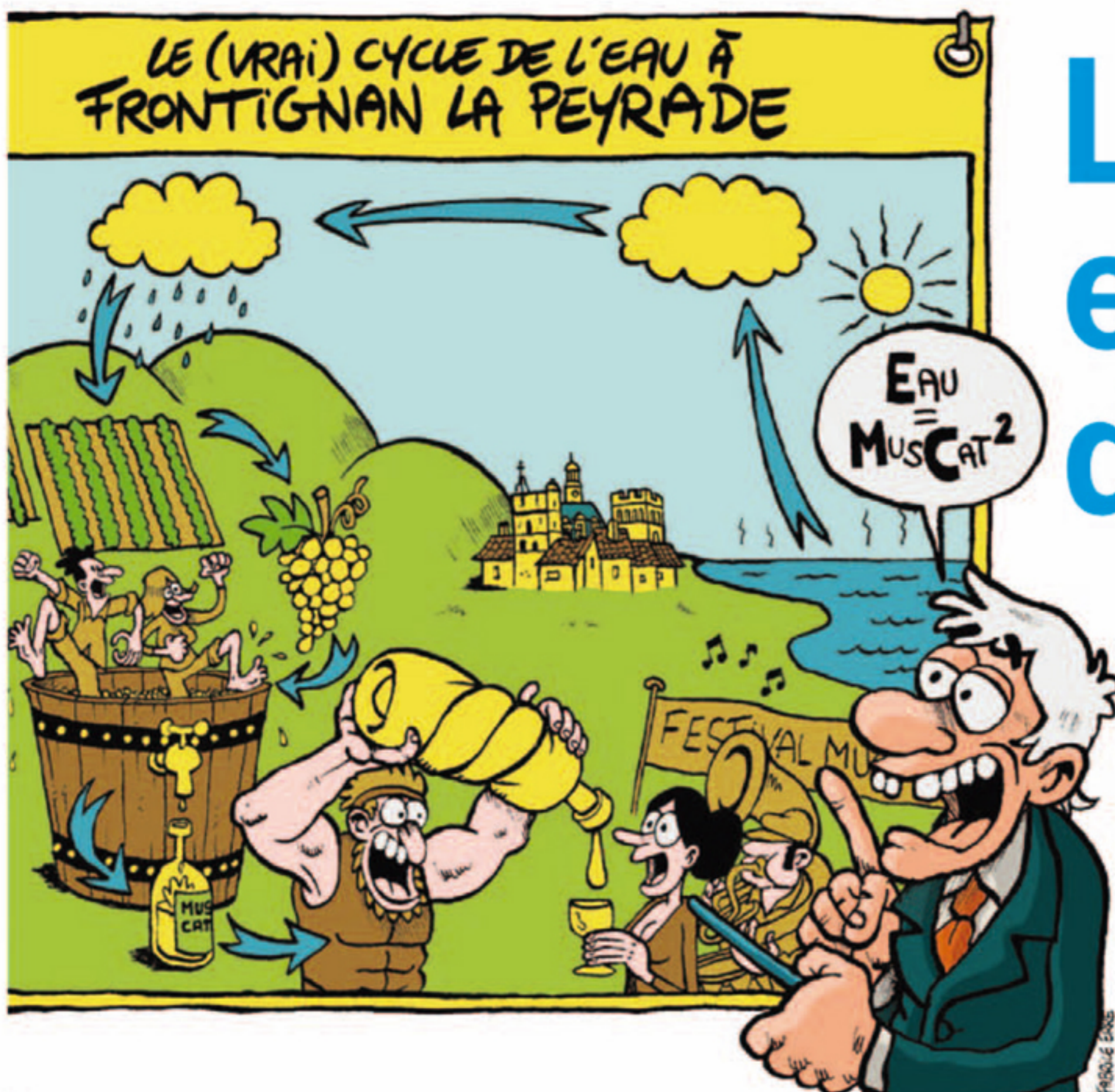


enville

à Frontignan la Peyrade



L'eau est l'affaire de tous

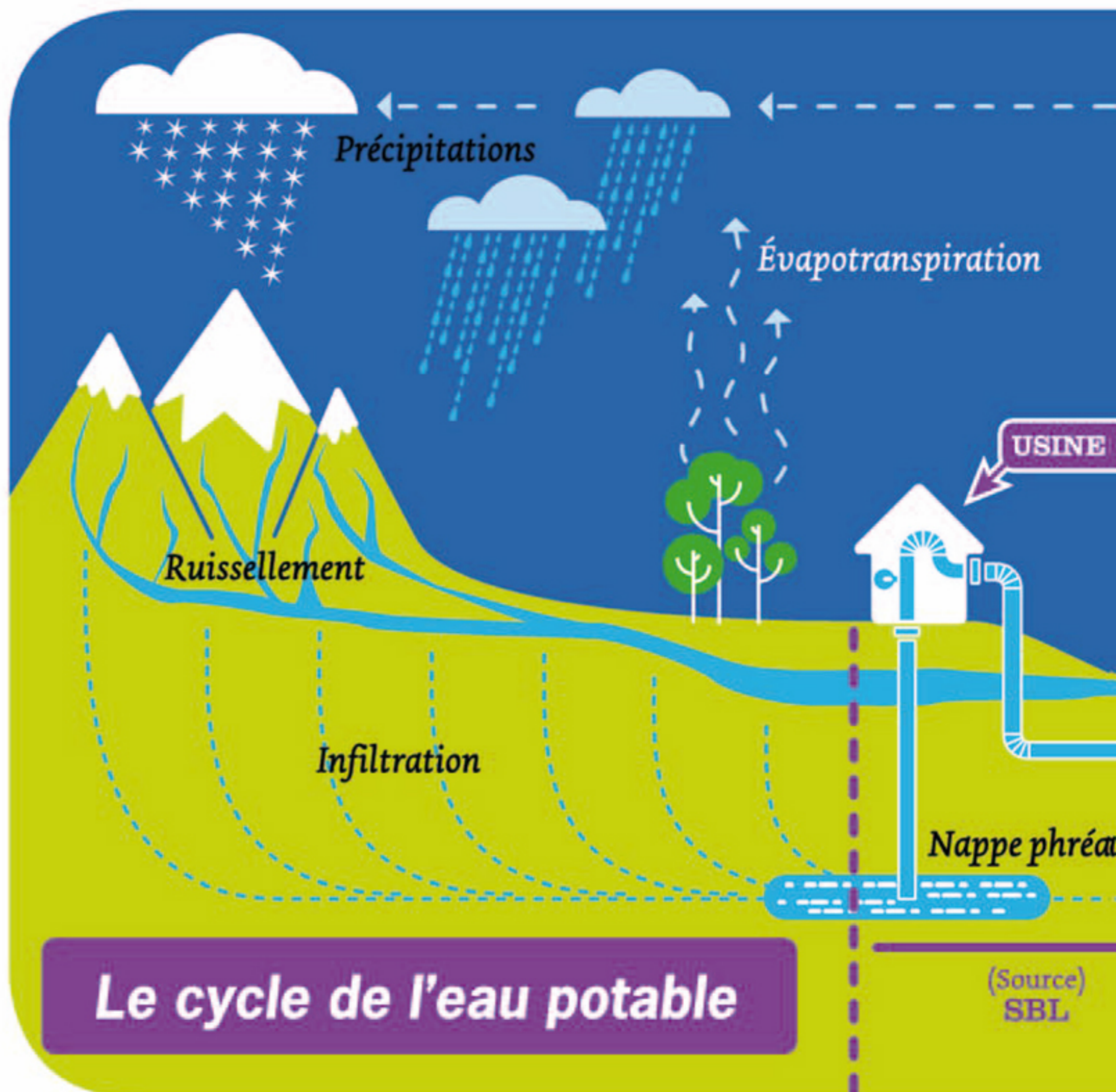
La Ville souhaite lancer un grand débat citoyen pour que les Frontignanaïses et les Frontignanaïses choisissent le mode de gestion de l'eau potable, compétence qui va revenir à Thau agglo au 1^{er} janvier 2020.

Essentielle à la vie, l'eau douce représente moins de 3% de l'eau de la planète bleue. Moins d'1% de cette eau douce est potable et le cycle naturel qui la produit est menacé par des activités humaines accentuées par la forte croissance démographique. En 1950, la ressource mondiale en eau potable était estimée à 17 000 m³ par personne et par an. En 1995, à 7 500 m³. Elle devrait chuter à moins de 5100m³ en 2025. Chaque jour, un Français en consomme en moyenne 150 litres, un habitant d'Afrique subsaharienne, moins de 10 litres. Mais nos ressources sont aussi menacées. La fermeture, en janvier 2015, de la source Cauvy, exploitée depuis 1929 pour alimenter Frontignan la Peyrade, en témoigne. Par un phénomène naturel, cette eau devient parfois momentanément saumâtre, mais l'Agence régionale de santé estime surtout qu'aujourd'hui cette source est insuffisamment protégée des éventuelles pollutions provenant

des habitations alentours et le Syndicat d'adduction d'eau potable (SAEP) a suivi cet avis. Toute l'eau potable de la commune provient donc de la nappe alluviale du fleuve Hérault depuis les forages de Florensac, exploités par le Syndicat du Bas Languedoc (SBL). Le réseau d'adduction qui la mène à nos maisons appartient au SAEP regroupant Frontignan la Peyrade, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux, et la distribution est confiée à Veolia, par délégation de service public (DSP). Alors que le contrat de cette délégation arrive à terme, au 31 décembre 2017, et que Thau agglo, qui a déjà la compétence de l'assainissement, va récupérer celle de l'eau potable en 2020, la Ville souhaite engager un grand débat public avec les habitants pour choisir son mode de gestion pour l'avenir. Préservation de la ressource, protection environnementale et lutte contre les inondations sont les sujets essentiels de ce grand débat citoyen.

Au fil de

Du Rhône à la mer, en passant par nos robinets, puisée et traitée pour devenir potable, distribuée et épurée après usage pour être rejetée dans le milieu naturel, l'eau suit un long parcours qui nécessite une gestion des plus rigoureuses.



Frontignan la Peyrade est l'une des 26 communes alimentées par l'eau du Rhône pompée par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Bas Languedoc (SBL), qui l'achemine jusqu'aux réservoirs du Syndicat d'adduction d'eau potable (SAEP). Structure publique, qui regroupe également Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux, le SAEP réalise et finance les investissements sur le réseau de distribution de 199 km, dont il est propriétaire. Mais il en confie l'exploitation par contrat d'affermage à Veolia, depuis 1928. Déléguataire de services publics, l'opérateur privé gère donc le traitement de l'eau, la distribution pour plus de 32 000 habitants (le double en été), les compteurs, la clientèle et la facturation, collectant la part qui revient à chaque organisme avant de leur reverser.

L'assainissement quant à lui est une compétence de Thau aggro, qui réalise et finance les investissements sur les réseaux des eaux usées, mais qui en confie l'exploitation à Veolia et à la SDEI par délégation de service public, dans le cadre de contrats d'affermage.

Veolia gère la station de lagunage des Aresquiers, qui reçoit et épure les eaux usées de Frontignan plage Est avant de les rejeter dans l'étang d'Ingril, ainsi que les services clientèle et facturation. La Société de distributions d'eaux intercommunales (SDEI), filiale de la Lyonnaise des eaux, exploite la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète, vers laquelle est acheminée la majeure partie des effluents de la Ville, rejetés en mer après traitement, via l'émissaire situé à 7 km de la côte.



Prix de l'eau en 2015

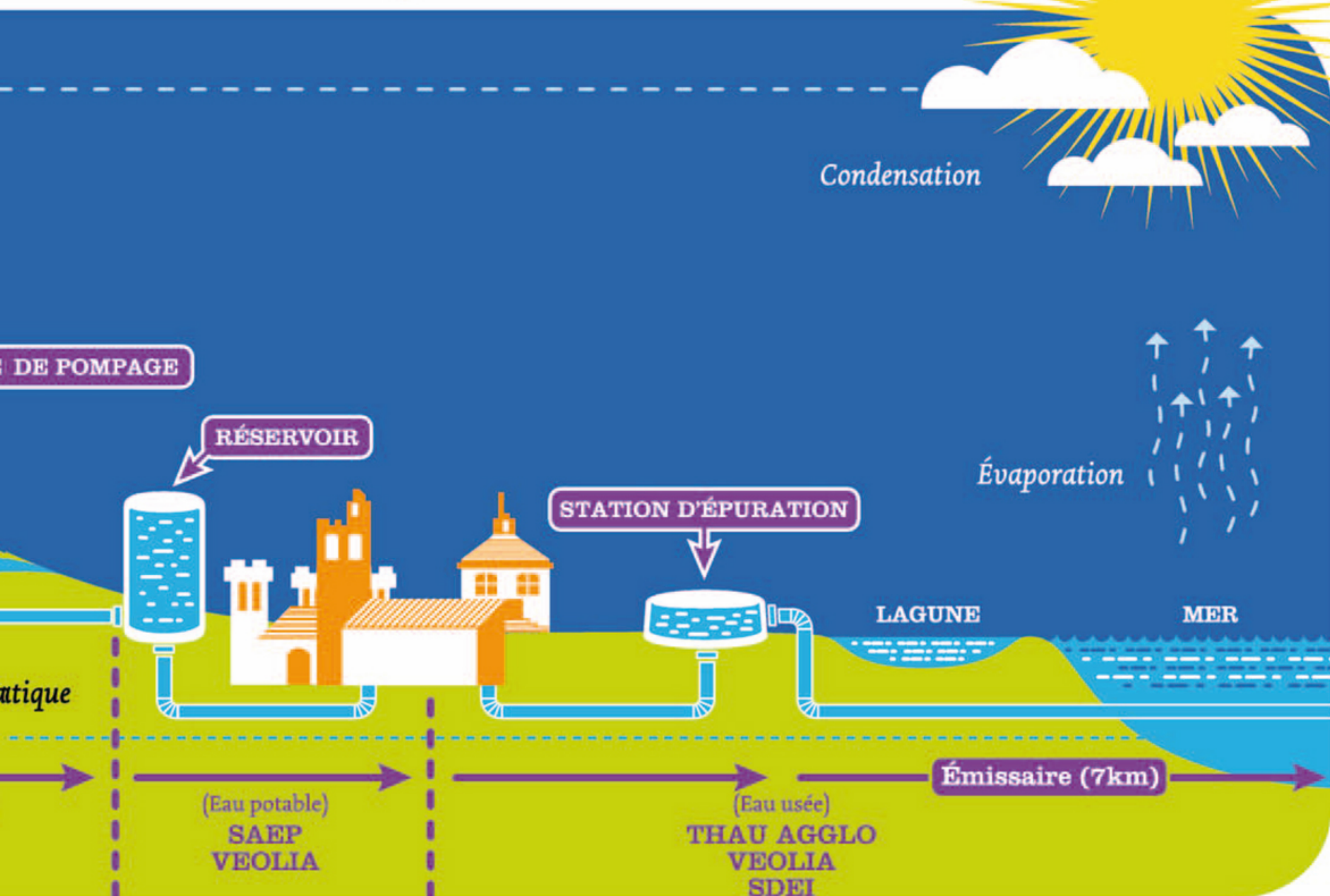
Acheté 0,50 € au SBL ici, le prix moyen du m³ d'eau est revendu 3,70 € (3,99 € en France) : potabilisation et distribution 41 %, collecte et dépollution des eaux usées 47 %, agence de l'eau 12 %. Plus de 50 % du prix revient à Veolia, en charge de la distribution de l'eau potable, de son transport pour épuration et de la station de lagunage des Aresquiers.



L'Agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public de l'État sous la tutelle du ministère en charge du développement durable, améliore la gestion de l'eau, lutte contre sa pollution et protège les milieux aquatiques. Pour aider la Ville à améliorer son réseau de distribution vers ses bâtiments publics, l'Agence de l'eau subventionne à hauteur de 56 000 € les 70 000 € de travaux prévus sur 3 ans.

l'eau potable



Le SAEP améliore son réseau

Depuis 2012, le SAEP, que préside Pierre Bouldoire, a investi 3,4 M€ pour améliorer son réseau, lutter contre les pertes d'eau et renouveler plus de 5 km de linéaire. Résultat: le taux de rendement de ce réseau est passé de 63,5 % à 71,4 %.

Pour renforcer ses investissements, le 2 décembre 2015, le SAEP a fixé à 0,32 € la taxe pour les usagers qui consomment plus de 150m³ d'eau par an. La taxe pour les autres reste de 0,23 € (une famille de 4 personnes consomme en moyenne 120m³ d'eau par an).



Contrôles sanitaires

Chaque année, l'Agence régionale de santé (ARS) effectue près de 300 contrôles chez les usagers pour vérifier la qualité de l'eau potable.

Quelle gestion pour l'avenir ?

Conformément à la loi NOTRe, Thau agglo sera dotée de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. Le SAEP sera dissout mais, avant cette échéance, la fin des contrats de délégation de services publics (DSP) avec des sociétés privées amène toutes les communes à se prononcer sur le mode de gestion de l'eau. Toutes adhèrent au SBL, mais Sète (également propriétaire de la source Issanka) confie par DSP la distribution de l'eau à Veolia, alors que Marseillan, Vic-la-Gardiole, Gigan et Mireval ont choisi la SDEI.

Préservation de la ressource, amélioration des réseaux de distribution, prix de l'eau, transparence financière ou encore responsabilités des élus, face aux enjeux et aux questionnements, à Frontignan la Peyrade, la Ville souhaite organiser une réunion publique, pour informer et recueillir l'avis des habitants avant de choisir.

Veolia est forte de son expérience et peut intervenir 24h sur 24 en cas de problème sur les réseaux avec d'importants moyens matériels et 27 techniciens sur place, 10 experts en hydraulique à Montpellier et ses équipes interviennent régulièrement chez les particuliers.

Mais pour le Comité des usagers du Bassin de Thau, qui a rassemblé en réunions publiques plus de 800 personnes en 2015, la gestion en régie publique est une évidence, notamment parce que la gestion de l'eau et son coût ne sont pas assez transparents, qu'aucune entreprise ne doit faire de bénéfices sur cette ressource vitale et que l'exploitation des réseaux d'adduction peut être améliorée.

Préserver l'eau et les lagunes

Usage domestique, agriculture et viticulture, conchyliculture et pêche, industrie mais aussi tourisme, nos importants besoins en eau nous imposent une consommation responsable et une politique de préservation des ressources pour l'avenir.



Le Siel veille sur les lagunes

Né de la volonté des collectivités locales de s'impliquer dans la préservation des espaces naturels, le Syndicat mixte des étangs littoraux (Siel) veille sur la préservation des lagunes, inscrites par l'État au réseau écologique européen Natura 2000 et désignées zones humides d'importance internationale au titre de la convention RAMSAR, en 2008.



La Ville économise l'eau

Depuis 2008, la Ville a réduit de 69% la consommation d'eau pour les bâtiments (de 67 800 m³ à 21 000) et de 56% celle pour l'arrosage (de 60 000 m³ à 26 600) notamment grâce à la sélection de plantes vivaces sur les espaces verts, à la surveillance accrue des compteurs et des systèmes d'arrosage pour intervenir rapidement en cas de fuites. Engagée à cette même date dans le programme Vert demain, la Ville agit également pour la préservation des ressources en eau par une amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles respectueuses de l'environnement.



Investir pour assainir

Pour améliorer les réseaux d'assainissement collectif, Thau agglomération mesure l'impact des activités humaines sur la qualité des eaux, identifie la provenance de pollutions et réalise d'importants travaux avec 6 M€ d'investissements en 2014 et 7,6 M€ en 2015.



Pour les habitants non raccordés au réseau collectif (3 000 usagers), Thau agglomération a mis en place un SPANC (service public d'assainissement non collectif) pour les aider à effectuer un diagnostic et réaliser les éventuels travaux de conformité nécessaires.

L'organisation des nations unies (ONU) a entrepris la réalisation d'une vision mondiale à long terme pour l'eau, la vie et l'environnement et, en 2010, elle a reconnu l'existence du droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain. Mais l'avenir est entre nos mains.

Par des gestes simples, nous devons adopter une consommation responsable, ne pas laisser le robinet ouvert inutilement, préférer la douche au bain, surveiller nos compteurs pour traquer les fuites ou encore récupérer l'eau de pluie pour les arrosages. Cependant, la gestion de ce précieux don de la nature nécessite une politique à grande échelle.

Rédigé par le Syndicat mixte du Bassin de Thau (SMBT), le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a pour objectif de concilier la

protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec le développement des activités humaines, à l'échelle du bassin versant des lagunes de Thau et Ingril (440 km², 25 communes). Fondé sur la concertation avec les acteurs locaux (élus, usagers, pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs, industriels associations de défense de l'environnement, services de l'État...), le SAGE, qui aura une portée réglementaire après avoir été soumis à enquête publique dès 2016, organise la politique de l'eau pour les 10 prochaines années.

En ce qui concerne les risques de crues et d'inondations, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection seront exclusivement confiés à Thau agglomération, par la compétence Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI), à partir du 1^{er} janvier 2018.